

GROUPE BKW

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2024



Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.

 **BKW**

Notre contribution

Nous contribuons
largement à concilier
prospérité et protection
de l'environnement
avec nos solutions pour
un avenir où il fera
bon vivre.

En couverture

Pierre Berger est agriculteur, mais aussi technicien. À ce titre, il est responsable du contrôle et de la maintenance des installations solaires et éoliennes du Swiss EnergyPark. La région pilote du Jura produit aujourd'hui plus de 90% de l'électricité que ses 21 000 habitants consomment.



Une piste de ski de fond de 9 km relie le Mont-Soleil au Mont-Crosin. Les promeneurs peuvent y admirer les sous-bois des pâturages et les forêts le long des éoliennes.

Nous préservons
l'espace de
vie naturel.



Toute la puissance de l'énergie renouvelable sur le Mont-Soleil: 4575 m² de panneaux photovoltaïques et 16 éoliennes alimentent chaque année plus de 17 000 ménages en électricité. Et le paysage naturel est préservé.



Nous réalisons
des espaces où il
fait bon vivre.





Les éoliennes et les panneaux solaires installés sur son toit fournissent à Pierre Berger l'énergie nécessaire à son exploitation agricole. La ferme produit plus de 600 litres de lait par jour, qui sont transformés dans la région.

Table des matières

9 Invitation

10 Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

- 10 1. Rapports sur l'exercice 2023
 - 10 a) Approbation du rapport annuel, des comptes du groupe et des comptes annuels 2023
 - 10 b) Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2023
 - 10 c) Vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2023
 - 10 2. Décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe
 - 11 3. Emploi du bénéfice au bilan 2023
 - 11 4. Vote sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe
 - 11 a) Rémunération maximale du conseil d'administration pour la période de rémunération 2024/2025
 - 12 b) Rémunération maximale de la direction du groupe pour l'exercice 2025
 - 12 5. Élections
 - 12 a) Conseil d'administration
 - 13 b) Président du conseil d'administration
 - 13 c) Comité du personnel et de la rémunération
 - 13 d) Représentant indépendant
 - 13 e) Organe de révision
-

15 Organisation de l'AG

- 16 Précisions sur l'organisation
- 18 Accès

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du conseil d'administration et de la direction du groupe, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire 2024 de BKW SA.

Lundi 22 avril 2024

Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

13 heures Ouverture des portes

14 heures Début de l'assemblée générale ordinaire

16 heures Apéritif dînatoire

La stratégie des trois piliers de BKW, fondée sur les domaines d'activité Énergie, Réseaux et Prestations, a une nouvelle fois fait ses preuves en 2023: l'entreprise a enregistré au cours de l'exercice écoulé le deuxième meilleur résultat de son histoire. Elle le doit principalement à la prospérité du secteur Énergie, qui comme l'année précédente, a su saisir les opportunités liées aux prix élevés de l'électricité. Le domaine Réseaux, qui rend la transition énergétique possible, est quant à lui resté très stable. Dans le segment Prestations, enfin, BKW a lancé en 2023 un programme sur deux ans qui renforce durablement la capacité de rendement.

BKW a l'intention de continuer d'investir dans l'avenir énergétique, en mettant l'accent sur les marchés de croissance attrayants dans toute la chaîne de création de valeur, de la production d'électricité renouvelable à l'utilisation efficace de l'énergie dans le bâtiment, la mobilité et l'industrie, en passant par une distribution sûre.

Les actionnaires doivent également bénéficier du succès durable de l'entreprise. Le conseil d'administration propose donc à l'assemblée générale ordinaire 2024 d'approuver un dividende de CHF 3,40.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, ainsi que les propositions du conseil d'administration, chacune accompagnée d'une brève explication.

Les détails relatifs à l'inscription à l'assemblée générale ordinaire et au déroulement de celle-ci se trouvent dans les informations d'ordre organisationnel, à la fin de la présente convocation. Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au 18 avril 2024 et nous réjouissons de votre participation. Merci beaucoup.

Meilleures salutations,



Roger Baillod
Président du conseil d'administration

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1. Rapports sur l'exercice 2023

a) Approbation du rapport annuel, des comptes du groupe et des comptes annuels 2023

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire d'approuver le rapport annuel, les comptes du groupe et les comptes annuels 2023.

Explication

Conformément aux statuts et au Code des obligations, le conseil d'administration doit soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire le rapport annuel, les comptes du groupe BKW et les comptes annuels de BKW SA pour chaque exercice comptable. Il est possible de consulter ces documents en ligne dans le rapport de gestion complet, sous www.bkw.ch/rapportdegestion23

Le rapport annuel présente l'évolution des affaires et la situation économique de BKW SA et du groupe BKW à la fin de l'exercice annuel, en tenant compte des exigences du droit suisse de la société anonyme. Les comptes du groupe donnent une image fidèle à la réalité de la situation financière, du patrimoine et des résultats consolidés du groupe BKW, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, IFRS) et aux exigences du droit suisse de la société anonyme. Les comptes annuels de BKW SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse, notamment aux articles du Code des obligations relatifs aux principes de comptabilité commerciale et de présentation des comptes (art. 957 à 962).

L'organe de révision Ernst & Young SA, à Berne, a audité les comptes du groupe BKW et les comptes annuels de BKW SA et n'a rien à ajouter à ses rapports de révision.

b) Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2023

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport de rémunération 2023.

Explication

Le conseil d'administration de BKW SA présente aux actionnaires le rapport de rémunération pour l'exercice 2023, pour un vote consultatif. Ce rapport décrit les bases de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe, ainsi que la rémunération versée aux membres de ces deux organes pour l'exercice 2023. Le rapport de rémunération peut être consulté à partir de la [page 119 du rapport de gestion](#).

c) Vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2023

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire d'approuver le rapport sur les questions non financières 2023.

Explication

Conformément à la nouvelle prescription inscrite à l'art. 964c CO, le conseil d'administration doit présenter le rapport sur les questions non financières à l'assemblée générale ordinaire. Le rapport de durabilité de BKW, disponible à partir de la [page 47 du rapport de gestion](#), contient les informations exigées pour le rapport sur les questions non financières. Il fournit les renseignements sur les questions environnementales (notamment les objectifs d'émission de CO₂), les questions sociales, les intérêts du personnel, le respect des droits humains et la lutte contre la corruption qui sont nécessaires pour comprendre l'évolution des affaires, les résultats commerciaux et la situation de l'entreprise, ainsi que les répercussions des activités de l'entreprise sur ces questions non financières.

2. Décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe pour l'exercice 2023.

Explication

Les rapports que rend le conseil d'administration informent les actionnaires de la situation écono-

Plus d'informations sur:

www.bkw.ch/ag2024



mique et du développement de BKW SA et du groupe BKW. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire peut donner décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe. Selon la loi et les statuts, c'est l'assemblée générale ordinaire qui doit adopter cette décision, les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe n'ayant pas le droit de voter sur ce point. Par cette décision, la société et les actionnaires votants déclarent qu'ils ne demanderont plus aux responsables du conseil d'administration et de la direction du groupe de rendre des comptes au sujet des faits et des événements communiqués pour l'exercice écoulé.

3. Emploi du bénéfice au bilan 2023

Le conseil d'administration demande que le bénéfice au bilan de 2023 soit employé comme suit:

CHF	
Dividende ordinaire de 3,40 CHF par action donnant droit à un dividende	179 456 491
Report à nouveau	424 449 703
Total	603 906 194

Remarque: aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par BKW SA. Par conséquent, le nombre d'actions donnant droit à un dividende au moment de l'établissement des comptes annuels s'élève à 52 781 321. La dernière date de transaction donnant droit au dividende est le 23 avril 2024. Dès le 24 avril 2024, les actions se négocient hors dividendes. Si toutes les actions donnaient droit à un dividende, le montant des dividendes s'élèverait à CHF 179 520 000 et le report aux nouveaux comptes à CHF 424 386 194.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire, le dividende de CHF 3,40 sera versé à partir du 26 avril 2024, sans frais, après déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

Explication

C'est à l'assemblée générale ordinaire qu'il revient de décider de la distribution d'un dividende.

Le dividende proposé comprend une augmentation de CHF 0,60 du dividende ordinaire, qui passe de CHF 2,80 à CHF 3,40. L'emploi proposé du bénéfice disponible tient compte de la politique en matière de dividendes que BKW applique depuis des années, qui s'appuie sur les principes suivants:

- Distribution d'environ 40 à 50% du bénéfice net corrigé des facteurs extraordinaires
- Constance dans le niveau du dividende distribué
- Rendement raisonnable du dividende

Le report aux nouveaux comptes permettra à BKW de rester bien armée face aux défis des marchés volatils de l'énergie et en perspective des investissements qui seront nécessaires, notamment dans les réseaux et les nouvelles énergies renouvelables.

4. Vote sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe

Selon l'art. 698, al. 3, ch. 4, CO et les statuts de BKW SA, l'assemblée générale ordinaire approuve chaque année, avec effet contraignant, le montant maximal des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'année de mandat qui commence le jour de cette assemblée, ainsi que le montant maximal des rémunérations des membres de la direction du groupe pour tout l'exercice qui suit cette assemblée.

a) Rémunération maximale du conseil d'administration pour la période de rémunération 2024/2025

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal inchangé de 1,4 million de CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2024/2025.

Plus d'informations sur:

Rapport de gestion:
www.bkw.ch/
[rapportdegestion23](#)

Explication

Le montant global maximal proposé est inchangé par rapport à l'année précédente. Il tient compte d'une estimation sommaire des rémunérations de base fixes et des rémunérations supplémentaires, ainsi que des cotisations à verser aux assurances sociales, et contient une réserve d'environ 15 % pour les imprévus, notamment pour la formation de comités ad hoc. Les montants sur lesquels le calcul est basé figurent au chiffre 3.1 du rapport de rémunération ([p. 126 du rapport de gestion](#), disponible en allemand et en anglais):

CHF	
Rémunération de base	950 000
Suppléments de fonction	114 000
Cotisations de sécurité sociale	163 000
Réserve	173 000

b) Rémunération maximale de la direction du groupe pour l'exercice 2025

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de 11,8 millions de CHF pour les rémunérations de la direction du groupe pour l'exercice 2025 (= année civile).

Explication

Le montant global proposé pour l'année civile 2024 est plus élevé que celui que l'assemblée générale ordinaire 2023 avait approuvé pour l'année en cours 2024. Cette augmentation s'impose car la direction du groupe a été élargie à huit membres au lieu de cinq jusqu'à présent.

Ce montant est calculé sur la base du système de rémunération révisé pour la direction du groupe (cf. [chiffre 8 du rapport de rémunération, à partir de la page 139](#) du rapport de gestion): les montants maximaux des éléments de rémunération variables, à savoir la rémunération variable à court terme maximale possible, de 60% de la rémunération de base, et la rémunération variable à long terme, de 30% de la rémunération de base, sont déterminés selon les rémunérations de base actuelles, en fonction du calcul de la valeur des droits d'expectative à l'attribution d'actions (PSU). Outre les cotisations aux assurances sociales dues sur ces montants, le conseil d'administration a calculé une réserve d'environ 14% pour les éventuelles augmentations de la rémunération de base effectives pour 2025, les différences consécutives

à des hausses du cours de l'action et, le cas échéant, les adaptations résultant du contrôle du système de rémunération quant au calcul et à l'attribution des éléments de rémunération variables, ainsi que pour les imprévus.

MCHF	
Rémunération de base	4,60
Rémunération variable à court terme	2,76
Rémunération variable à long terme	1,52
Cotisations de sécurité sociale	1,27
Prestations annexes	0,03
Réserve	1,62

5. Élections

a) Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2025, de réélire individuellement les membres suivants au conseil d'administration:

- Carole Ackermann
- Roger Baillod
- Petra Denk
- Rebecca Guntern
- Martin à Porta
- Kurt Schär

Explication

Les membres du conseil sont élus individuellement chaque année, car, selon les statuts et le droit de la société anonyme, la durée de leur mandat prend fin chaque fois à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante. Le représentant du Canton, M. Andreas Rickenbacher, fait exception: il n'est pas élu par l'assemblée générale ordinaire, mais nommé directement par le Canton, qui a le droit, conformément à l'art. 19 des statuts, de désigner deux membres du conseil d'administration.

Tous les membres du conseil d'administration se présentent à leur réélection. Les informations essentielles sur leur formation, leur parcours professionnel et leurs autres mandats figurent dans [le rapport de Corporate Governance](#) (disponible en allemand et en anglais), à partir de la page 213 du rapport de gestion.

b) Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2025, de réélire M. Roger Baillod comme président du conseil d'administration.

Explication

La durée du mandat du président du conseil d'administration prend fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante. Le président doit donc également être réélu chaque année par l'assemblée générale ordinaire. M. Roger Baillod est le président en fonction et se présente à sa réélection.

c) Comité du personnel et de la rémunération

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2025, d'élire individuellement au comité du conseil d'administration dédié au personnel et à la rémunération les membres suivants:

- Roger Baillod
- Rebecca Guntern
- Andreas Rickenbacher

Explication

La durée du mandat du comité du personnel et de la rémunération prend fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante. Tous les membres de ce comité se présentent à leur réélection.

Conformément au règlement du comité du personnel et de la rémunération, édicté par le conseil d'administration, le comité se constitue lui-même. En cas de réélection, le comité du personnel et de la rémunération a l'intention d'élire à nouveau Mme Rebecca Guntern comme présidente.

d) Représentant indépendant

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2025, de réélire M. Andreas Byland, notaire, à Berne, comme représentant indépendant.

Explication

Le représentant indépendant doit être élu chaque année par l'assemblée générale ordinaire. M. Byland remplit les critères d'indépendance, il a de l'expérience dans cette fonction, et les processus lui sont familiers.

e) Organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'exercice 2024.

Explication

Selon les statuts de BKW SA, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'assemblée générale ordinaire. L'organe de révision actuel, Ernst & Young SA, a exercé ce mandat pendant de nombreuses années et le conseil d'administration a donc décidé de mettre à nouveau ce mandat au concours. Après que le comité de contrôle financier et de gestion des risques a analysé les offres reçues, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA. PricewaterhouseCoopers SA a confirmé au conseil d'administration qu'elle possédait l'indépendance nécessaire à l'exercice de ce mandat et que cette indépendance ne serait pas compromise par des prestations fournies au groupe BKW en dehors du mandat de révision.

Organisation de l'AG

16	Précisions sur l'organisation
18	Accès

Précisions sur l'organisation

Droit de participation et droit de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions de la société le 5 avril 2024 à 17 heures HNEC sont autorisés à participer à l'assemblée générale et à y voter (cf. article 4 des statuts). Aucun transfert d'actions de la société n'est inscrit au registre des actions du 5 avril (17 h) au 22 avril 2024 inclus.

Inscription à l'assemblée générale et cartes d'entrée

Les actionnaires inscrits au registre des actions peuvent demander leur carte d'entrée en envoyant le formulaire d'inscription joint à la convocation d'ici le 18 avril 2024 au moyen de l'enveloppe-réponse préaffranchie ci-jointe.

Les actionnaires peuvent également s'inscrire en ligne à l'adresse www.bkw.ch/gvmanager (cf. «Portail des actionnaires»).

Les cartes d'entrée seront envoyées aux personnes inscrites entre le 8 avril et le 18 avril 2024. Les cartes d'entrée déjà délivrées ne sont plus valides si les actions correspondantes sont vendues avant l'assemblée générale et que la vente de ces actions est inscrite dans le registre des actions.

Représentation

Les actionnaires ayant le droit de vote peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par leur représentant légal, par un tiers ou par le représentant indépendant, M. Andreas Byland, notaire, Bundesgasse 26, 3001 Berne.

Il existe deux méthodes pour octroyer des procurations:

- **Par écrit:** pour octroyer une procuration à l'un des représentants susmentionnés, le formulaire d'inscription joint à la convocation doit être dûment rempli et signé. Toutes les demandes de procuration parvenues jusqu'au 18 avril 2024 seront traitées dans les délais. L'enveloppe-réponse préaffranchie est jointe.
- **Par voie électronique:** les actionnaires peuvent octroyer une procuration à l'un des représentants susmentionnés jusqu'au 18 avril 2024 (23h59). En cas de délégation de pouvoir au représentant indépendant (M. Andreas Byland, notaire, Bundesgasse 26, 3001 Berne), ils peuvent également donner des instructions de vote (cf. «Portail des actionnaires»).

Portail des actionnaires

Sur Internet, les actionnaires peuvent commander une carte d'entrée, donner des instructions au représentant indépendant ou octroyer une procuration à un tiers. Le portail des actionnaires permet également de télécharger le rapport de gestion.

Pour ce faire, veuillez procéder comme suit: Allez sur le site Internet www.bkw.ch/gvmanager

- Connectez-vous au portail électronique «GVMANAGER-Live by DEVIGUS» au moyen de votre code d'accès. Ce dernier se trouve dans la partie supérieure du formulaire d'inscription ci-joint (merci de respecter les majuscules et minuscules).
- Vous avez les possibilités suivantes: commander une carte d'entrée OU octroyer une procuration et/ou donner des instructions de vote.
- Votre code est valable une seule fois: il expire lorsque vous confirmez la commande d'une carte d'entrée ou l'octroi d'instructions de vote en appuyant sur la touche «Envoyer». Tant que vous êtes connecté au portail, vous pouvez modifier les éventuelles instructions de vote autant de fois que vous le souhaitez. En revanche, si vous commandez une carte d'entrée, vous ne pouvez plus donner d'instructions de vote.
- Le portail ferme le 18 avril 2024, à 23 heures 59.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion comprend:

- le rapport annuel
- le rapport financier
- le rapport de durabilité
- le rapport de corporate governance (disponible en allemand et en anglais)
- le rapport de rémunération

Le rapport de gestion 2023 est disponible en ligne à l'adresse www.bkw.ch/rapportdegestion23.

Langue

L'assemblée générale sera tenue en allemand avec traduction simultanée en français.

Un système à boucle est mis à disposition des personnes utilisatrices d'aides auditives, afin de transmettre la traduction directement sur l'aide auditive.

Précisions sur le déroulement de l'assemblée générale

Toutes les personnes votantes sont priées de s'inscrire sur la liste des intervenants, près du podium, avant le début de l'assemblée et de soumettre au préalable, par écrit, les éventuelles questions à la société (BKW SA, Investor Relations, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne, ou investor.relations@bkw.ch). Vous contribuez ainsi au bon déroulement de l'assemblée.

Le boîtier de vote électronique est disponible au guichet de validation. Les actionnaires qui quittent l'assemblée avant la fin de la séance sont priés de restituer au guichet de validation le boîtier électronique ainsi que les écouteurs d'interprétation simultanée et le système à boucle.

Accès


Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

Accès en transports publics

Depuis la gare centrale de Berne, prenez le tram n° 9 en direction de la gare de Wankdorf jusqu'à l'arrêt Kursaal. Le tram circule toutes les dix minutes et le trajet dure environ cinq minutes.

Titre de transport

Cette convocation fait office de titre de transport le lundi 22 avril 2024 dans les zones Libero 100 et 101 (aller-retour, 2^e classe).

(2.) (TK) (V) (12) 

Accès en voiture

- Sortie d'autoroute «Bern-Wankdorf»
- Se diriger tout droit en direction du centre
- À la Papiermühlestrasse, prendre la présélection de droite. À la troisième intersection, tourner à droite dans la Viktoriastrasse (l'hôtel Allegro et le Kursaal sont indiqués)
- À Viktoriaplatz, tourner à gauche dans la Kornhausstrasse
- Le bâtiment se trouve sur la droite

(GPS: 46.9527915 °N/7.4481958 °E)

Les places de stationnement étant limitées aux alentours du Kursaal Bern, nous vous recommandons d'emprunter les transports publics.

Plan d'accès

